



Contrat de Payment pour l'acceptation de TWINT

Le présent accord sert de base au contrat de Payment pour tous les services de paiement proposés par TWINT Acquiring SA (ci-après dénommée «TWINT») et est conclu entre le contractant et TWINT.

TWINT permet au contractant d'accepter le système TWINT comme moyen de paiement sans espèces dans le commerce de présence ou à distance et garantit le traitement des transactions qui en découlent. TWINT jouit de l'autorisation nécessaire du bailleur de licence TWINT.

Le contrat de Payment et les Conditions générales de vente pour l'acceptation de TWINT (ci-après dénommés «CGV») sont considérés comme acceptés dès lors que le contractant s'inscrit sur le site web www.twint.ch et confirme par un clic de souris

- qu'il est habilité à l'inscription et
- qu'il a lu et compris le présent contrat de Payment et les CGV.

Prix de la transaction et commission minimale

Prix de la transaction	Un taux fixe sur le volume des transactions est appliqué au contractant pour chaque transaction traitée par le système de paiement TWINT. Celui-ci est de	1,3 %
Délai de bonification pour le commerce de présence	Pour les transactions dans le commerce de présence, TWINT s'efforcera de garantir la bonification dans le délai suivant (meilleur effort) après la transaction. Ce délai se compte en jours ouvrés, les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas comptés.	2 jours
Délai de bonification dans le commerce à distance	Le délai de bonification dans le commerce à distance équivaut à celui du commerce de présence. En raison du contrôle interne du risque, TWINT peut toutefois différer le versement (sous réserve des dispositions des CGV) de jusqu'à	30 jours
Validité du contrat	Le contrat entre en vigueur avec sa signature par les deux parties et est conclu pour la durée de validité ferme suivante.	1 an
Résiliation du contrat	Après expiration de cette durée de validité minimale, le contrat peut à tout moment être résilié pour la fin d'un moins moyennant le délai de préavis suivant.	3 mois



Autres dispositions relatives au contrat de Payment

Conditions générales de vente	Les Conditions générales de vente pour l'acceptation de TWINT (appelées ci-après «CGV») font partie intégrante du présent contrat. En cas de contradiction entre le présent contrat de Payment et les CGV s'y rapportant, le premier prime.
Compensation des prix des transactions et de la commission minimale	Les prix des transactions sont déduits du montant à verser pour la transaction (accord net).
Autorisation d'utilisation	Le contractant est autorisé à utiliser le système de paiement TWINT dans le commerce de présence et à distance en application des CGV.
Restriction des prestations	Le contractant prend acte que les présentes possibilités d'intégration du système TWINT dans son infrastructure, décrites dans les CGV, ne sont pas encore disponibles à la date de la signature du présent contrat: <ul style="list-style-type: none">• Beacon TWINT destiné à l'app pour commerçant pour iOS et Android• M-commerce dans des boutiques en ligne mobiles• M-commerce dans des apps sans contrôle par les clients
Tarif	Les modifications des prix des transactions dans le cadre de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation ou dues aux augmentations générales des coûts d'une hauteur maximale de deux pour cent, imputables à des sous-traitants mandatés par TWINT pour l'exécution du contrat, ne sont pas considérées comme des modifications au sens du chiffre 14 des CGV et ne donnent par conséquent pas droit à une résiliation.
Cession du contrat	TWINT est autorisé à céder le contrat passé avec le contractant à un autre acquisateur avec tous ses droits et obligations. TWINT informera le contractant de cette cession avec un préavis de cinq semaines. TWINT est autorisé à transmettre à tout moment au nouvel acquisateur toutes les données du contractant dès lors que c'est nécessaire pour l'exécution du présent contrat.